



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

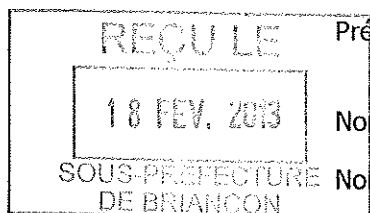
N°2013-021 du 12 février 2013

OBJET : Convention avec le SACO pour la mise en œuvre du contrat de rivière Romanche

Rapporteur : M. le Président.

Le 12 février 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40



Présents : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-012),
33 (pour la délibération n°2013-013),
34 (de la délibération n°2013-014 à 2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Didier MARCADET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Alain PROUVE, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Considérant le choix du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans en 2007 comme structure porteuse du contrat de rivière Romanche,

Considérant l'adhésion des communes de La Grave et Villar d'Arène à la démarche d'établissement d'un contrat de rivière Romanche,

Considérant l'approbation du contrat de rivière Romanche le 27 février 2012 par le comité de rivière et son agrément par le Comité de Bassin Rhône – Méditerranée le 2 juillet 2012,

Considérant les actions programmées au titre de l'assainissement dans la mise en œuvre du contrat de rivière Romanche,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 21 janvier 2013,

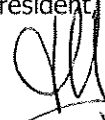
Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 29 janvier 2013,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention entre le SACO et les collectivités du bassin versant pour la phase de mise en œuvre du contrat de rivière Romanche, prévoyant une participation financière pour la période 2013-2015 de 3512 € pour le territoire de la commune de La Grave et de 1409 € pour le territoire de la commune de Villar d'Arêne.
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer cette dernière annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président



Alain FARDECLA.



Date dépôt S.P. : 18 FEV. 2013

Date affichage : 19 FEV. 2013